

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CCAS - DONVILLE LES BAINS**

POSTE COMPTABLE DE : **TRESOR PUBLIC GRANVILLE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**ANNEE 2009**

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	3 438
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	456
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Commune du Pays Granvillais CCPG	

Informations fiscales 2007 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes	1 528 026,00		392,41		
Taxe professionnelle	394 740,00		101,32	322,88	
4 taxes	1 922 766,00	2 508 977,00	493,73		797,68

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	22,41	0,00
2	Produits des impositions directes / population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	18,69	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	0,00	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	19,58%	0,00%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	119,91%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3;
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2008 après le vote du compte administratif 2008.



<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2008 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	39 880,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
012	Charges de personnel	14 100,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	23 869,00	0,00	27 900,00	27 900,00	27 900,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>77 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>77 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>
023	Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>77 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>
--	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2008 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services	11 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	45 000,00	0,00	53 646,00	53 646,00	53 646,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	150,00	150,00	150,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>56 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>58 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>12 804,00</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>
--	------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

50165 Code INSEE	CCAS - DONVILLE LES BAINS CCAS	BP 2009
---------------------	-----------------------------------	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2008 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2008 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	34 100,00		34 100,00
012	Charges de personnel	15 100,00		15 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	27 900,00		27 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>77 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 100,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>
--	------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	10 500,00		10 500,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	53 646,00		53 646,00
75	Autres produits gestion courante	150,00		150,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>64 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>12 804,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>
--	------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil d'Administration (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>39 880,00</b>	<b>34 100,00</b>	<b>34 100,00</b>
60623	Alimentation	20 450,00	16 000,00	16 000,00
60632	F. de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	700,00	700,00
6068	Autres matières & fournitures	200,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières		4 800,00	4 800,00
6135	Locations mobilières	30,00	100,00	100,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur (5)	120,00	120,00	120,00
6231	Annonces et insertions (5)	300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies (5)	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6238	Frais divers de publicité (5)	600,00	0,00	0,00
6248	Frais de transports divers (5)	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6281	Concours divers (cotisations) (5)	250,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	30,00	30,00	30,00
637	Autres impôts & taxes	200,00	150,00	150,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>14 100,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>15 100,00</b>
6215	Personnel affecté par collect	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	100,00	100,00	100,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>23 869,00</b>	<b>27 900,00</b>	<b>27 900,00</b>
6558	Autres contribut° obligatoires	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6561	Secours d'urgence	800,00	800,00	800,00
6562	Aides	5 000,00	7 000,00	7 000,00
658	Charges diverses.gest° courante	69,00	100,00	100,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = (011+012+014+65+656)		<b>77 849,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>77 849,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des prélèvements issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (11)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>77 849,00</b>	<b>77 100,00</b>	<b>77 100,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2008 (12)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (12)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>

<b>50165</b> Code INSEE	<b>CCAS - DONVILLE LES BAINS</b> CCAS	<b>BP</b>	<b>2009</b>
----------------------------	--	-----------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
- (2) cf. I - B - Modalités de vote ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012 ;
- (6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (11) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (12) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

50165 Code INSEE	CCAS - DONVILLE LES BAINS CCAS	BP	2009
---------------------	-----------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil d'Administration (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	11 500,00	10 500,00	10 500,00
7031	Concessions, redev. funéraires	1 500,00	1 500,00	1 500,00
706	Prestations de service	10 000,00	9 000,00	9 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	45 000,00	53 646,00	53 646,00
7474	Subventions communes	45 000,00	53 646,00	53 646,00
75	Autres produits gestion courante		150,00	150,00
752	Revenus des immeubles		150,00	150,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>56 500,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>58 500,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>58 500,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>64 296,00</b>

<b>RESTES A REALISER 2008 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>12 804,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>77 100,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;

(2) cf. I - B - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

50165 Code INSEE	CCAS - DONVILLE LES BAINS CCAS	BP	2009
---------------------	-----------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil d'Administration (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER 2008 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;  
(2) cf. I - B - Modalités de vote ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Voir état III-B3 pour le détail des opérations d'équipement  
(6) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;  
(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

50165 Code INSEE	CCAS - DONVILLE LES BAINS CCAS	BP	2009
---------------------	-----------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil d'Administration (4)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts reçus		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	0,00

+	RESTES A REALISER 2008 (10)	0,00
+	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;

(2) cf. I - B - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

50165 Code INSEE	CCAS - DONVILLE LES BAINS CCAS	BP	2009
---------------------	-----------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	B 0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	C 0,00	D 0,00

Besoin de financement = (A+B) - (C+D)	
Excédent de financement = (C+D) - (A+B)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



# SOMMAIRE

## I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

## II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## III - Vote du budget

- p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.14 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
A3 - Méthode utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Etat des contrats de credit-bail		X
B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.5 - Etat des engagements reçus		X
B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.15 D2 - Arrêté et signatures	X	